

COMMUNE d'URSCHENHEIM  
5 rue de la 1<sup>ère</sup> Armée Française  
68320 URSCHENHEIM  
Tél. : 03.89.47.40.85  
E-mail : [mairie@urschenheim.fr](mailto:mairie@urschenheim.fr)  
[www.urschenheim.fr](http://www.urschenheim.fr)



## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'URSCHENHEIM

Séance du 13 août 2021

### Membres présents : 11

Monsieur : KOHLER Robert - Maire  
Messieurs : DIETSCH Arsène, VOGEL Pierre - Adjoint  
Messieurs : BELLICAM Stéphane, BRESSON Christophe, ERDINGER Jean-Marie,  
NOËL Franck, VILLART Sébastien conseillers  
Mesdames : SPITZ Geneviève, TAINLOT Esther, TURBON Chantal - conseillères

### Membre absent excusé et non représenté :

Membre absent non excusé : 0

### Membre absent excusé et représenté : 3

HOLTZMANN Quentin donne procuration à KOHLER Robert  
LYON Gaëlle donne procuration à SPITZ Geneviève  
LOCHERER Aurore donne procuration à VOGEL Pierre

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire le vendredi 13 août 2021 à 20<sup>h</sup>00 dans la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de M. Robert KOHLER, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 09/08/2021 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Secrétaire de séance : Mme Gaëtane TONDU

### ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 04/06/2021,
2. Décisions du Maire prises par délégation,
3. Centre de Gestion du Haut-Rhin : Service missions temporaires,
4. Lotissement Centre Village : Modification du règlement,
5. Urbanisme,
6. Communications

## 1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 4 JUIN 2021

Le procès-verbal de la réunion du 04/06/2021 a été mis en ligne sur le site de la commune d'Urschenheim.

Aucune observation n'ayant été formulée à ce jour, les membres du Conseil Municipal approuvent le compte rendu précité.

## 2. DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION

### • Déclaration d'Intention d'Aliéner

7 DIA ont été reçues en mairie pour lesquelles le Maire n'a pas fait usage du droit de préemption pour des biens ne permettant pas à la collectivité de mettre en œuvre des opérations d'intérêt général.

## 3. CENTRE DE GESTION DU HAUT-RHIN : SERVICE MISSIONS TEMPORAIRES

Sur rapport de l'autorité territoriale,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 25 ;

Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant que le centre de gestion peut mettre des agents à disposition des collectivités et établissements qui le demandent pour assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles, pour assurer des missions temporaires, pour pourvoir la vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu ou pour affecter ces agents mis à disposition à des missions permanentes à temps complet ou non complet ;

Considérant que les dépenses supportées par le centre de gestion pour l'exercice de cette mission supplémentaire à caractère facultatif, sont financées par la collectivité ou l'établissement d'accueil dans des conditions fixées par convention ;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service public ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide**,

- À compter du 30/08/2021, l'autorité territoriale est autorisée à recourir au service missions temporaires du Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin pour assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles, pour assurer des missions temporaires, pour pourvoir la vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu ou pour affecter ces agents mis à disposition à des missions permanentes à temps complet ou non complet.
- L'autorité territoriale est autorisée à signer tous les documents afférents, et notamment la convention de mise à disposition.

## 4. LOTISSEMENT CENTRE VILLAGE : MODIFICATION DU RÈGLEMENT

M. le Maire rappelle que la société SOVIA, aménageur foncier, a réalisé le lotissement « centre village » et a déposé à ce titre un permis d'aménagé accordé le 13/12/2018.

La société Sovia, propriétaire des terrains du lotissement (attestation jointe), a présenté un permis d'aménager modificatif et notamment la pièce PA10 (règlement du lotissement).

En effet, le PLUi approuvé le 26 mai 2021, en zone 1AUA, n'impose plus le recours à des toitures à deux pans, tant sur la construction principale que sur les annexes.

C'est pourquoi la société SOVIA a souhaité mettre en concordance le règlement du lotissement avec les règles du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) intervenues postérieurement à l'autorisation (PLUi approuvé).

Ouïe l'exposé de M. le Maire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **accepte**, cette modification.

## 5. URBANISME

Instruction en mairie des dossiers suivants :

- Permis de construire
  - CHANEL Yves 11 rue du 1<sup>er</sup> RCA : Maison individuelle.
  - SAINT DIZIER Jérémy 19 rue des Fleurs : Pergola.
  - SCHIRMANN Jérôme 13 rue du 1<sup>er</sup> RCA : Maison individuelle.
  - GUILLEMAIN Gilles 1 rue du 1<sup>er</sup> RMLE : Maison individuelle.
  - MANDART Arnaud 5 rue du 1<sup>er</sup> RCA : Maison individuelle.
  - DURAND Grégory 15 rue de la 5<sup>ème</sup> DB : Maison individuelle.
  - HUCK David 11 rue des Peupliers : Maison individuelle.
  - MOLLIERE Pascal 25 Grand'rue : Modification du garage en habitation et extension.
  - MEYER Thibaut 3 rue du 1<sup>er</sup> RMLE : Maison individuelle.
  - TAINLOT Fabrice 13 Grand'rue : Changement de destination des locaux : Suppression des portes de garages et modification de la façade.
- Déclaration préalable
  - KNOLL Stéphane 12 B rue du Nord : Pose d'une porte sur façade Nord.
  - TOUATI Mickaël 34 rue des Lilas : Abri de jardin.
  - LECOZ Philippe 1 rue des Mésanges : Abri de jardin.
  - ANDRESS Pascal 19 rue du Château d'Eau : Pose d'une pergola.
  - STATH Alain 5A rue des Lilas : Pose d'une fenêtre type vélux sur façade Nord.
  - TAINLOT Fabrice 13 Grand'rue : Remplacement de la vitrine de l'ancien magasin.
  - GORR Florian 2 impasse des Erables : Modification des ouvertures sur façades Est.
  - HOSSENLOPP Bruno 6 rue des Fauvettes : Pose d'une pergola.
  - MOSCOPOULOS Philippe 36 rue des Lilas : Pose d'un garage monobloc.
  - MUNIER Gilles 18 rue des Champs : Pose d'un carport.
  - LUIS Daniel 14 A rue de la 1<sup>ère</sup> AF : Piscine hors sol.
  - PONCELET Georges 16 rue des Lilas : Pose d'une pergola.
  - HOFF Sébastien 12 rue des Lilas : Abri de jardin en bois et piscine enterrée.
  - KURTYKA Irène 4 rue de la 5<sup>ème</sup> DB : : Pose de 10m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques sur façade Sud.

## 6. COMMUNICATIONS

- Arsène DIETSCH
  - ↻ Courrier reçu de M et Mme RINGLER Christian demandant la suppression de la place de parking situé Grand'rue à gauche en sortant. En effet les véhicules qui se garent sur cet emplacement empiètent sur la sortie de la voie des familles RINGLER.  
La place sera supprimée pour mettre une meilleure visibilité.
  - ↻ Des demandes de devis sont en cours pour le marquage routier de la commune.
- Pierre VOGEL
  - ↻ Le 17/06/2021 : SIAEP
  - ↻ Pose d'un miroir dans la rue des Mésanges pour améliorer la visibilité dans l'angle de la rue.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, M. le Maire clôt la séance à 22<sup>H</sup>00.

La prochaine séance sera fixée ultérieurement.